

Vulnérabilité et gestion des risques : potentialités et limites de la microfinance. L'exemple de l'Inde du Sud

Jane PALIER¹ et Benoît PREVOST²

Durant les années 1990, le rejet de stratégies privilégiant la croissance et l'ajustement structurel à la réduction de la pauvreté³ s'est appuyé sur un renouveau théorique des analyses du développement. Ce renouveau a été sensible sur trois sujets essentiels : les liens entre croissance, inégalités et réduction de la pauvreté ; la place de l'État et le rôle des institutions dans les processus de développement ; la définition de la pauvreté. Cette dernière a nettement marqué les débats dans l'élaboration de nouveaux discours et objectifs internationaux à l'approche de la fin du millénaire.

L'un des aspects les plus novateurs du renouveau autour de la définition de la pauvreté est l'acceptation des limites d'une approche économique trop réductrice. L'idée que le bien-être ne saurait être mesuré ni par la monnaie ni par l'utilité a été soutenue par les travaux d'Amartya Sen, dont la popularité a crû régulièrement au cours des dernières années. Cette influence a été sensible aussi bien auprès du PNUD⁴, qu'au sein même des institutions de Bretton Woods : Sen est ainsi devenu une référence récurrente de la Banque mondiale sur les thèmes de la lutte contre la pauvreté, l'*empowerment*⁵, le développement social etc. Au-delà d'une extension du bien-être à de nouveaux aspects de la vie humaine, il est avant tout essentiel que le caractère multidimensionnel de la pauvreté ait été pris en compte par les experts et les théoriciens du développement. En effet, les nouvelles approches (multidimensionnelles) de la pauvreté sont intéressantes non pas seulement parce qu'elles définissent la

¹ LEFI (Université Lyon 2) – IFP (Pondichéry) jane.palier@ish-lyon.cnrs.fr

² CEMI (Université Montpellier 3) prevost.cemi@free.fr

³ Ce retour peut sembler paradoxal, dans la mesure où la pauvreté n'aurait jamais dû cesser d'être le souci premier des stratégies de développement.

⁴ Notamment avec l'indicateur de développement humain (IDH) et la notion de développement humain durable.

⁵ Ce terme n'a pas de traduction française immédiate, ce qui a incité les chercheurs du programme microfinance de l'Institut français de Pondichéry à s'interroger sur le sens de ce concept. Les actes du colloque *Microfinance and Empowerment* tenu à l'IFP, les 7-8 janvier 2004, sont publiés dans Guérin and Palier (éds), 2005.

pauvreté dans les différentes sphères de la vie sociale, mais aussi, et surtout, parce qu'elles permettent de mieux comprendre les cercles vicieux de la pauvreté. Elles s'intéressent aux interactions de phénomènes complexes, appartenant à des niveaux divers de la vie économique et sociale, qui concourent à la naissance et à l'enracinement de la pauvreté. Comprendre ces interactions permet alors d'envisager de nouvelles stratégies de développement et de réduction de la pauvreté⁶.

Les nouvelles approches de la pauvreté ont mis à jour de nouvelles problématiques. Celle de la vulnérabilité des populations défavorisées tient une place importante dans les dispositifs stratégiques des agences internationales comme la Banque mondiale. Aujourd'hui "pauvreté rime avec insécurité, incertitude et vulnérabilité" (Kanbur et Squire, 2002, 176). La microfinance, thème devenu consensuel dans les milieux du développement, a été rapidement présentée comme une solution évidente à la vulnérabilité des pauvres : puisque ceux-ci sont exclus des moyens classiques face aux risques (assurance, crédit), il convient de leur en favoriser l'accès. La lutte contre les ravages du tsunami de 2004 est exemplaire de ce recours à la microfinance. Il est donc nécessaire de mesurer les potentialités de la microfinance dans la gestion des risques par les populations défavorisées, que cette gestion soit en amont ou en aval des crises : la microfinance est-elle un moyen adapté pour réduire la vulnérabilité des pauvres ? La réponse à cette question s'appuiera sur une étude de terrain menée en Inde du Sud en 2002-2004, permettant de cerner la manière dont la microfinance est utilisée pour gérer aussi bien des situations d'urgence que des risques beaucoup plus fréquents et récurrents que les ravages d'un tsunami ou d'une sécheresse (partie 2). Auparavant, nous reviendrons sur les éléments théoriques justifiant le recours à la microfinance pour atténuer la vulnérabilité des pauvres, recours qui laisse de côté un acteur qui pourtant pourrait sembler essentiel pour réduire l'insécurité des membres d'une société : l'État (partie 1).

1. DE LA VULNÉRABILITÉ À LA MICROFINANCE

1.1 *Les nouvelles approches de la pauvreté*

Les insuffisances de l'approche économique (et tout particulièrement de l'économie du bien-être) de la richesse et de la pauvreté ont suscité de longue date des débats théoriques⁷. Ces débats ont pris une ampleur accrue au cours

⁶ La difficulté majeure tient à ce que les nouvelles approches de la pauvreté mettent en relief la spécificité de chaque contexte des interactions qui conduisent à la pauvreté et, donc, soulignent les difficultés à dresser des cadres universels pour les stratégies.

⁷ Les réponses que John Stuart Mill (*L'utilitarisme*) apporte aux critiques de l'utilitarisme ou les efforts d'Alfred Marshall (*Principes d'économie politique*) pour expliquer l'origine de l'*homo œconomicus* et d'une conception pécuniaire du bien-être, illustrent les tensions qui existent depuis l'origine même de l'économie politique entre, d'une part, une conception élargie du bien et des aspirations humaines et, d'autre part, une approche réduite à l'intérêt matériel dans/par l'analyse économique.

des années 1990 (Prévost, 2004) et conduit à l'émergence de nouvelles approches consensuelles de la pauvreté, y compris au sein des institutions internationales qui incarnaient jusque là l'ancienne approche. Leur trait marquant est la reconnaissance du caractère multidimensionnel de la pauvreté, autrement dit la reconnaissance que la pauvreté ne saurait être appréhendée dans la seule sphère économique, et que les causes de la pauvreté relèvent d'interactions complexes et auto-entretenues entre les différentes sphères de la vie humaine. De nombreuses enquêtes de terrain ont permis de faire ressortir des aspects de la pauvreté ignorés auparavant et, en particulier, la vulnérabilité qui caractérise les populations défavorisées, aussi bien en tant que situation que comme sentiment (Narayan et *alii*, 2000).

La notion de vulnérabilité et l'usage qui en est fait sont exemplaires des transformations des discours sur le développement. Lorsque la Banque mondiale procède, en 2000, à la refondation de ses analyses et pratiques de développement, c'est en annonçant que "*la vulnérabilité et l'exposition au risque*" (Banque mondiale, 2000, 15) sont au cœur des problèmes de pauvreté et constituent des atteintes aux capacités des individus. La référence à Amartya Sen est essentielle car elle permet d'ancrer le renouvellement discursif dans un renouveau théorique susceptible, par la personnalité et les travaux du Prix Nobel d'économie 1998, d'entraîner une large adhésion. Faire de la vulnérabilité et de l'exposition au risque des éléments constitutifs et caractéristiques de la pauvreté permet d'envisager une nouvelle compréhension des processus de pauvreté et donc des moyens d'en sortir (Alwang et *alii*, 2001). Nous retiendrons ici que "la vulnérabilité a deux aspects : l'aspect externe, c'est-à-dire l'exposition aux crises, aux chocs, aux risques, et l'aspect interne, c'est-à-dire le fait d'être sans défense, le fait de ne pas disposer des moyens d'affronter les événements sans subir de dommages" (Chambers, 1995, 175). La notion de vulnérabilité couvre un champ assez vaste qui permet de saisir et de lier les différentes dimensions de la pauvreté : d'un côté, la nature des risques auxquels sont exposées les populations défavorisées et, d'un autre côté, la nature des raisons pour lesquelles les pauvres sont moins protégés contre les risques et leurs conséquences.

La notion de risque utilisée dans la littérature sur la pauvreté se révèle ambiguë. Elle renvoie aussi bien à la probabilité que survienne un événement, qu'à l'événement lui-même et à ses conséquences. Il sera le plus souvent question des événements qui peuvent altérer, négativement, la situation d'un individu ou d'un ménage. Ces événements, très variés, relèvent tant de l'environnemental que du social, du politique et de l'économique (Banque mondiale, 2000, 19), soit les quatre dimensions du développement (durable) retenues dans l'analyse de la pauvreté (Gendron et Révéret, 2000 ; Alwang et *alii*, 2001).

Les risques concernent l'ensemble de la collectivité, comme c'est le cas avec les catastrophes naturelles, une sécheresse ou un tsunami. Mais l'ensemble de la communauté n'y est pas soumis de manière égale : on peut considérer que les risques sont socialement construits, même lorsqu'ils relèvent de sphères sur lesquelles l'homme semble avoir peu de pouvoir. Les famines sont, depuis les

travaux d'Amartya Sen, l'exemple le plus connu de cette construction sociale du risque.

La détermination sociale du risque en un temps et un lieu donné correspond à la fois au fait que tous les groupes ne sont pas soumis aux mêmes risques face aux mêmes événements et que des risques identiques n'ont pas des conséquences similaires pour les différents groupes sociaux. Ainsi, les conséquences d'une mauvaise récolte affecteront de façon distincte les propriétaires (aucun risque à court terme en cas de fermage, ou risque de non-paiement de la rente), les fermiers (risque de baisse du taux de profit et des revenus) ou les salariés agricoles (risque de chômage). La gradation des risques est liée à l'existence des inégalités d'actifs, de nature de revenus, etc. qui conditionnent la nature des risques encourus face à certains événements.

Ces inégalités génèrent des différences dans l'ampleur de l'impact d'un même risque : la perte d'un montant égal de revenu se traduira par des répercussions d'intensité diverse selon le niveau initial du revenu. La construction sociale des risques et de leurs conséquences ne relève pas seulement d'inégalités économiques. Elle est aussi déterminée par des facteurs politiques et sociaux, comme le montrent les inégalités de genre ou les exemples de minorités ethniques moins représentées politiquement et plus soumises à l'aléa de chômage. La vulnérabilité est ainsi socialement construite et les inégalités dans la vulnérabilité reflètent des inégalités économiques, politiques et sociales.

De manière globale, la construction sociale du risque peut aussi être comprise comme un phénomène sociologique, dans le sens où les risques sont socialement définis lorsqu'ils sont reconnus comme tels par une collectivité, et qu'ils font l'objet de mesures sociales spécifiques. On retrouve ici les réflexions sociologiques sur la définition (structurelle et institutionnelle) de la pauvreté et de la vulnérabilité (Paugam, 2005, 71-72). L'approche sociologique permet également de poser que les structures sociales déterminent des risques spécifiques : le risque de chômage n'a ainsi de sens que dans une société salariale, et la vulnérabilité liée au manque de travail n'a pas le même sens dans une société hiérarchisée ou dans les sociétés modernes. Dans ce sens, risques et vulnérabilité sont au cœur de la question sociale (Castel, 1995), et l'on peut s'interroger sur la nature et l'intensité de la vulnérabilité et donc de la nature de la question sociale dans les pays en développement. On se félicite, dans les pays développés, de ce que "s'est éloignée de nous cette insécurité sociale permanente qui résultait de la vulnérabilité des conditions et condamnait autrefois une grande partie du peuple à vivre au jour la journée, à la merci du moindre incident de parcours" (Castel, 2005, 5). Dans les pays pauvres, cette vulnérabilité n'est pas vaincue pour une masse considérable de la population, comme le souligne Sen (2003). Cette vulnérabilité offre aussi à voir des paradoxes.

Ainsi, de nombreuses sociétés du Sud sont en transition, et conservent certaines caractéristiques des sociétés hiérarchisées, "pré-modernes", bien qu'elles aient formellement évolué vers une construction sociale moderne fondée sur l'individu (l'Inde en est un exemple courant). Les sociétés pré-modernes,

quoique soumises à des risques importants, sont souvent définies comme des sociétés de "protection rapprochée" (Castel, 1995, 47 et suiv.). Ce sont, au contraire, les sociétés modernes qui se caractérisent par une vulnérabilité et une insécurité de masse (*Ibid.*) qui conduiront à la mise en place d'un État social et d'une protection sociale. On ne peut se borner à considérer que les pays du Sud sont dans une configuration identique à celle des pays industriels au 19^{ème} siècle. De nombreux pays en développement, en transition économique, se caractérisent aussi par une transition sociale : à la fois par une dislocation des relations sociales de protection pré-modernes, et par la survivance de relations hiérarchiques qui viennent renforcer les nouvelles inégalités et les nouveaux risques liés au développement d'une économie et d'une société moderne. Comment appréhender, alors, par exemple, le risque de chômage dans des sociétés dans lesquelles le salariat n'est pas complètement développé, mais dans lesquelles n'existent plus d'organisations pré-modernes de la production, en particulier parce que les formes de propriété ont évolué vers la propriété privée commune aux sociétés marchandes ? D'une certaine manière, on peut considérer que la vulnérabilité, dans de nombreux pays en développement, relève de formes hybrides de la pauvreté et non pas de formes élémentaires pures telles que les définit Paugam (2005).

Il y a donc une détermination multidimensionnelle de la sensibilité à certains risques et de la vulnérabilité face à ces risques, et il convient de cerner les interactions entre ces différentes dimensions pour penser la spécificité des pays en développement : spécificité des risques, de la vulnérabilité, et des moyens de lutter contre la vulnérabilité... (Guérin et Servet, 2003). Or, les stratégies de réduction de la pauvreté ont bien plutôt tendance à minorer "l'altérité substantielle" (Hugon, 2003) des pays en développement, au risque de définir des instruments inadéquats.

1.2 Risques, vulnérabilité et stratégies de réduction de la pauvreté

Il existe une tension entre les tentatives de définition d'un cadre général pour penser la vulnérabilité et la vulnérabilité en tant que production sociale concrète. Cette tension illustre, pour partie, un travers qui consiste à projeter sur les sociétés en développement les représentations des sociétés développées. Ce travers n'est pas seulement le produit d'un ethnocentrisme, il est aussi représentatif d'une démarche nouvelle dans les milieux du développement : la promotion de droits et libertés universels, incarnés dans le développement humain et la démocratie, qui ne sont pas l'apanage de la modernité occidentale (Sen, 2004).

S'intéresser à la vulnérabilité permet de comprendre comment cette perspective nouvelle réussit l'articulation des différentes dimensions de la lutte contre la pauvreté. En particulier, il est possible de saisir les cercles vicieux de la pauvreté et les différents éléments non économiques qui peuvent influencer la situation économique des pauvres. On est alors dans une logique proche de celle

déployée par Amartya Sen : le respect de libertés instrumentales conçues dans les diverses sphères de la vie sociale permet la croissance et le développement économiques, donc la réduction de la pauvreté économique.

Dans une perspective substantialiste (Prévost, 2005), réduire la vulnérabilité peut être considéré comme un bien en soi. C'est aussi, et surtout, un moyen du développement. La vulnérabilité au risque conduirait les pauvres à éviter les activités économiques plus risquées, et par conséquent plus lucratives (Kanbur et Squire, 2002, 179) qui permettraient à la fois des revenus plus élevés au niveau microéconomique et de meilleurs résultats au niveau macroéconomique. Rompre les cercles vicieux de la vulnérabilité permettrait alors d'enclencher les cercles vertueux de la croissance et du développement. C'est pour cette raison que la Banque mondiale (2000, 40) en a fait un élément central de la refondation des stratégies de développement qu'elle promeut.

Comment envisage-t-on, alors, de réduire la vulnérabilité des pauvres ? Puisque la vulnérabilité relève d'une incapacité à se prémunir contre les risques et à faire face à leurs conséquences, il convient de renforcer les capacités des pauvres : la réduction de la vulnérabilité s'inscrit dans le cadre plus général des stratégies d'*empowerment*. Elle suppose l'articulation de mesures qui trouvent un équilibre délicat entre l'action publique et l'autonomisation des populations défavorisées (Palier et Prévost, 2005). Au niveau de l'action publique, l'objectif devrait être de réduire l'insécurité à la fois *ex ante* (prévention des risques) et *ex post* (une fois l'événement survenu). L'un des problèmes majeurs que rencontrent les pays en développement, et sur lequel insistent les acteurs de l'aide publique, tient aux faiblesses structurelles de l'État. Pour la Banque mondiale (2000, 37), ces faiblesses sont illustrées par l'incapacité à développer des mécanismes de lutte contre l'insécurité des pauvres, par exemple à travers "des infrastructures d'irrigation, des interventions de santé publique, une politique honnête et un système légal équitable, des programmes d'emploi public en période de crise, etc.". Les défaillances publiques sont-elles alors à l'origine de la vulnérabilité, ou bien la vulnérabilité est-elle seulement entretenue par ces défaillances ?

Les réponses peuvent s'opposer radicalement : d'un côté, il s'agira de renforcer les capacités de l'État à agir sur la vulnérabilité des pauvres ; de l'autre, il s'agira de développer des actions alternatives à l'intervention publique, jugée inefficace. Les positions de la Banque mondiale sont ambiguës car elles relèvent autant de positions idéologiques que de tâtonnements dans une période d'incertitude et de renouvellement chez les experts du développement. La question des filets de sécurité est exemplaire de cette équivoque. D'après Sen, protéger les pauvres dans les périodes de crise (par exemple les risques de famine) suppose d'avoir un système de protection, *via* des services publics efficaces, mais aussi d'être capable de mener des plans d'emplois publics de grande envergure. Lorsque la Banque mondiale s'intéresse à l'accès des pauvres aux services, elle utilise le terme général de services ou services d'intérêt général, dans une perspective néo-libérale que l'on retrouve aussi bien chez les experts de l'OCDE que dans le projet de Constitution européenne. De la même manière, les emplois publics s'avèrent coûteux et inefficaces : les principes des plans d'ajustement structurel

restent actifs au sein de l'agence. L'accent est alors mis, essentiellement, sur le renforcement des droits civiques et politiques pour réduire la vulnérabilité. Ce renforcement influence ainsi, par exemple, la sécurité civile, dont certaines études montrent qu'elle est essentielle : "pour les pauvres, la paix et la sécurité sont devenues la plus grande priorité, même par rapport à la nourriture et au fait d'avoir un toit" (Kanbur et Squire, 2002, 176). Des processus politiques participatifs sont censés, également, favoriser un règlement pacifique des conflits, un apprentissage de la négociation : "combinés à la garantie des droits politiques, ces processus réduisent les conflits ethniques et autres conflits entre groupes, évitant ainsi l'une des sources principales de vulnérabilité économique et sociale des pauvres" (Banque mondiale, 2000, 113) : l'hétérogénéité des populations des pays en développement, qui favorise la vulnérabilité des groupes minoritaires et défavorisés, serait ainsi réduite par l'*empowerment* politique et social. Les stratégies de réduction de la vulnérabilité s'appuient essentiellement sur des réformes institutionnelles favorisant le développement de la démocratie : l'action économique des pouvoirs publics reste limitée. L'amélioration des capacités individuelles à gérer les risques (*ex ante* et *ex post*) passe en fait, pour l'essentiel, par la microfinance. La logique déployée pour justifier des liens entre réduction de la vulnérabilité et microfinance (épargne, crédit, assurance) a pour elle le mérite de la simplicité et des apparences de l'évidence : "Les pauvres craignent le risque parce qu'ils n'ont pas les moyens de s'en protéger convenablement. C'est ce qui les rend vulnérables" (Kanbur et Squire, 2002, 176). Au-delà d'un manque d'actifs qui les fragilise, les pauvres ont rarement accès aux "remèdes usuels au risque : l'emprunt et l'assurance" (*Ibid.*, 179). Les processus d'exclusion (ou d'absence d'inclusion) des services financiers ont fait l'objet d'une littérature abondante (Guérin et Servet, 2004). La microfinance est censée permettre aux pauvres, justement, d'avoir accès aux services financiers qui leur font défaut et d'agir sur les causes de leur vulnérabilité *ex post* et, en particulier, sur les baisses de revenus en période de crise (que celle-ci soit d'origine économique, comme les variations des cours agricoles mondiaux, ou naturelle, comme une sécheresse, un tremblement de terre...). L'épargne (de précaution) permet de constituer des réserves, et le crédit de pallier les manques de réserves pour les périodes de crise, que ce soit pour réguler la consommation, remplacer les actifs détruits par des catastrophes naturelles, etc. (Banque mondiale, 2000, 156). La microfinance est censée jouer également (et peut-être principalement, suivant les différents textes des experts de la Banque sur ce sujet) *ex ante*. D'une part, elle favorise la création et l'expansion de micro-entreprises (*Ibid.*) : celles-ci autonomisent les pauvres, atténuent les risques de chômage *via* l'auto-emploi (*self-employment*) et permettent une diversification des revenus qui amortit les risques de variation de ces derniers. D'autre part, elle modifie les anticipations des pauvres : la possibilité d'obtenir un crédit en cas de difficultés devrait les inciter à investir dans des activités certes plus risquées, mais plus lucratives (Banque mondiale, 2000, 157). Au-delà, les processus de développement de la microfinance sont supposés également produire des effets qui dépassent la sphère économique et agir sur les

différentes dimensions de la vulnérabilité et de l'*empowerment* (Palier, 2004) : la formation de groupes (notamment de femmes) pour gérer la microfinance favorise l'amélioration du capital social des pauvres, élément important pour leur vulnérabilité (Alwang et *alii*, 2001). Ainsi peuvent se créer des "réseaux sociaux d'aide et d'assurance" (Banque mondiale, 2000, 37) qui permettent de penser la prévention des risques en dehors de l'action des pouvoirs publics, dans une logique de subsidiarité et de stratégies de type *bottom up*⁸. Il convient, dès lors, d'examiner quelles sont effectivement les possibilités offertes par la microfinance pour gérer les risques.

2. LA MICROFINANCE, UN OUTIL DE GESTION DES RISQUES POUR LIMITER LA VULNÉRABILITÉ : EXEMPLES INDIENS

Pour comprendre comment la microfinance peut permettre de réduire la vulnérabilité face à un *risque exogène collectif*, c'est-à-dire face à une catastrophe naturelle comme la sécheresse au Gujarat en 2001 ou le tsunami de décembre 2004 qui a touché le sud de l'Inde, il semble pertinent d'analyser comment la microfinance permet d'apporter des réponses face aux *risques de la vie quotidienne*. Nous nous baserons principalement sur l'étude du fonctionnement des groupes d'entraide, ou *Self-Help Groups* (SHG), forme dominante de la microfinance indienne, et plus particulièrement sur une étude que nous avons menée en 2002-2004, en Inde du Sud. Cette étude a permis de cerner quels sont les risques les plus fréquents encourus par les femmes de ces SHG, et comment elles gèrent ces risques.

2.1 Présentation de l'étude

Le mouvement des SHG⁹ s'appuie sur des groupes d'une vingtaine de personnes, à 90% des femmes, formés avec le soutien d'une ONG ou d'une banque dans le but d'initier un processus d'épargne régulière (souvent mensuelle). Cette dernière alimente un fonds commun, prêté aux membres du groupe selon leurs besoins. Lorsque le groupe fonctionne (après environ six mois d'épargne et de prêts internes), il peut bénéficier d'un crédit extérieur pour augmenter le fonds commun. La particularité des SHG, par rapport notamment

⁸ Cette logique de reconstruction du lien social illustre la difficulté à penser la question sociale dans les pays en développement. Dissolution des liens sociaux traditionnels auxquels ne se sont pas encore substitués de nouveaux, faiblesses structurelles et manque de maturité de l'État... renvoient à la fois à l'histoire des sociétés développées et, surtout, à certaines croyances répandues dans les manuels d'économie du développement : l'idée, par exemple, que les politiques sociales sont un bien de luxe dont le prix ne peut être payé qu'à des niveaux élevés de développement (Barro, 1996 et 1997).

⁹ Un grand nombre d'articles, de rapports ou d'ouvrages ont été consacrés à l'essor des SHG en Inde : pour un point de vue institutionnel, voir les publications de la Nabard (www.nabard.org), ou les contributions réunies dans Fisher et Sriram (2002).

au modèle de la *Grameen Bank*, tient à ce que les décisions sont prises collectivement : le groupe décide du montant et de la durée des prêts individuels. À ce jour, plus d'un million de SHG existent en Inde.

Pour illustrer la manière dont les femmes membres de SHG font face aux risques de la vie quotidienne et montrer quels sont les mécanismes mis en place pour les limiter, nous nous basons sur une enquête de terrain conduite en Inde du Sud (Tamil Nadu et Pondichéry)¹⁰. L'objectif général de l'étude a consisté à comprendre en quoi la microfinance pouvait initier un processus d'*empowerment* des membres de SHG¹¹. Nous avons choisi de nous concentrer sur les liens entre la dynamique de groupe (les relations dans le groupe et entre le groupe et son environnement) et l'*empowerment* (analysé comme un processus plus qu'un résultat). Nous avons insisté sur la dimension subjective de l'*empowerment*, ce qui nous a conduit à accorder une importance particulière à la valeur donnée aux changements par les personnes concernées. Enfin, nous avons considéré que les fonctions et les modes d'opération des groupes ont une incidence sur leurs résultats en termes d'efficacité et d'équité.

Une combinaison d'outils qualitatifs et quantitatifs a été utilisée afin de répondre aux objectifs de cette recherche. La première phase d'enquête (août-septembre 2003) a été consacrée à une série d'entretiens approfondis exploratoires auprès d'une quarantaine de femmes membres de SHG formées par trois organisations de microfinance (OMF) : New Life (Tiruchirapalli, Tamil Nadu), Samam (Pondichéry) ou le réseau Mutchucharam de Pallikonda (Vellore, Tamil Nadu). Pour la seconde phase (novembre 2003-janvier 2004), douze SHG ont été sélectionnés dans les deux premières OMF pour combiner enquête par questionnaire (208 effectivement collectés sur 240 prévus) et groupes de discussion (20 effectivement menés sur 24 programmés), le but étant de croiser indicateurs individuels et résultats/opinions collectifs.

2.2 *Quels risques et quels modes de gestion des risques ?*

Dans le cadre de cette enquête, nous avons été amenés, lors des questionnaires, à interroger les femmes sur leur mode de gestion des risques, autrement dit comment elles parvenaient à financer les dépenses engendrées par un problème imprévu. Nous leur avons demandé de citer trois risques ayant entraîné une dépense imprévue au cours des deux dernières années (un "stress" financier venant perturber le budget du ménage) et de les classer par ordre d'importance. Les femmes encadrées par New Life (NL) ont identifié davantage de "stress" financiers : 58% en ont évoqué au moins 3, contre seulement 30% des femmes de Samam. 11% d'entre elles n'ont identifié aucun problème financier, alors que les femmes de NL en ont toujours donné au moins un (9%). Cet écart entre les deux OMF peut être imputé aux différences de modes de vie des femmes entre

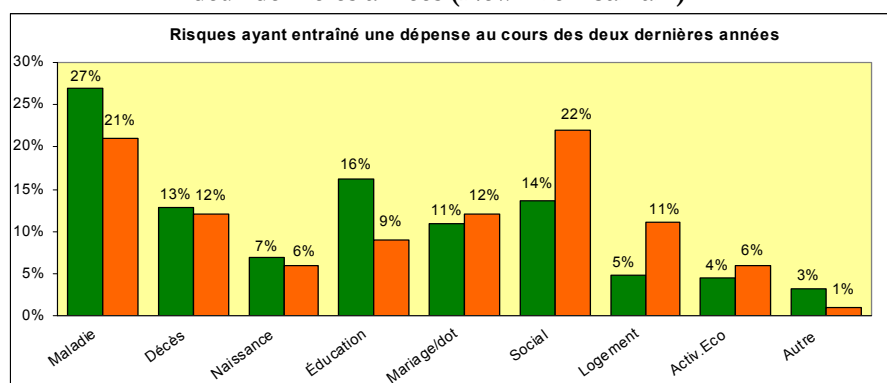
¹⁰ Ces enquêtes ont été menées entre 2002 et 2004, lors de séjours à l'Institut français de Pondichéry, dans le cadre du doctorat de J. Palier.

¹¹ Sur les liens entre microfinance et *empowerment*, voir Guérin, Palier (2005).

ces deux zones (probabilité de risques moins élevée à Pondichéry) et à la collecte de données (les enquêteurs de Samam ayant peut-être moins insisté pour obtenir des réponses).

Nous pouvons identifier quels avaient été les principaux motifs de dépenses imprévues pour ces femmes (Graphique 1). Les membres de New Life font face majoritairement à des dépenses de maladie (27%), d'éducation (16%), d'obligations sociales¹² (14%) et enfin de décès (13%). Les femmes de Samam ont, en revanche, plus de dépenses liées aux obligations sociales (22%), à la maladie (21%) et, enfin, au décès (12%), à un mariage ou à une dot (12%). On constate que les principaux soucis financiers sont peu liés à l'activité économique (5%) ou au logement (8%), mais davantage aux risques de l'existence (maladie, décès, naissance : 43%) et à la vie sociale (éducation, mariage, obligations sociales : 42%).

Graphique Les principaux motifs de dépenses imprévues au cours des deux dernières années (New Life – Samam)



Quels sont les modes de gestion des risques adoptés par les femmes membres de SHG face aux types de dépenses imprévues que nous avons identifiés ? Vers quelles sources de fonds se tournent-elles ? Il ressort de notre enquête que les deux principales réponses sont les prêts internes du SHG (37%) et le recours aux prêteurs privés (*money lenders*) (32%). Viennent ensuite, dans des proportions moindres, la mise en gage ou la vente de bijoux ou de terre (13%), l'aide de la famille ou des proches (6%), puis la réduction des dépenses du ménage (4%). Il existe une différence importante entre les femmes soutenues par NL et Samam : les premières recourent davantage aux prêteurs privés (35%, contre 26%) alors que les secondes utilisent plutôt les prêts du SHG (38%, contre 33%).

Il est possible de croiser les informations pour savoir si un mode de gestion est associé à un risque. Pour ce faire, nous nous sommes centrés sur les quatre

¹² Les obligations sociales regroupent sous le terme "*family functions*", les dépenses relatives aux cérémonies religieuses et/ou traditionnelles d'une famille (puberté, entretien du temple, festival, etc.).

principaux risques encourus par les femmes de New Life, puis de Samam. Les femmes de New Life ont plus recours aux prêteurs privés que la moyenne dans le cas d'un décès (50%) et utilisent davantage le groupe pour leurs dépenses d'éducation (61%). Les femmes de Samam ont, quant à elles, plus recours aux prêteurs privés que la moyenne dans le cas d'une obligation sociale ou d'un décès et davantage aux prêts de SHG à l'occasion d'une maladie ou d'un mariage. On peut penser que les deux premiers nécessitent une dépense plus immédiate qu'un mariage ou une dot (qui sont planifiés) et justifient ainsi le recours aux prêts plus rapides et flexibles offerts par les prêteurs privés.

2.3 Potentialités et limites de la microfinance dans la réduction de la vulnérabilité

Nos résultats rejoignent ceux d'une étude de plus grande envergure menée par EDA Rural System pour le compte de la SIDBI Foundation for Micro-Credit (SFMC) auprès de clients et non-clients d'une vingtaine d'OMF sur l'ensemble du territoire indien (EDA, 2004). L'une des hypothèses testées dans cette étude est l'impact de la microfinance sur la vulnérabilité. On peut ainsi dissocier les potentialités de la microfinance avant et après la survenue d'un problème.

Ex ante, l'accès au crédit contribue à une diversification des sources de revenu *via* la création ou le développement d'activités génératrices de revenu (si des opportunités économiques existent dans la région concernée). En revanche, même si les dispositifs de microfinance incitent à la constitution d'une épargne, celle-ci est davantage un moyen d'obtenir des prêts qu'une précaution face aux risques. En effet, l'épargne accumulée ne peut pas être retirée par les clients à tout moment : dans le cas des SHG étudiés, cela n'est possible qu'après cinq ans de participation à un groupe.

En ce qui concerne la micro-assurance, elle est, pour l'instant, insuffisamment développée pour constituer une réelle précaution face au risque. Son rôle est souvent mal cerné par les populations : dans le cas de New Life, la plupart des femmes interviewées ne comprennent pas pourquoi elles doivent payer une cotisation d'assurance (et surtout la renouveler annuellement) qu'elles assimilent à une condition d'obtention d'un prêt de New Life. De plus, certaines femmes se sont plaintes de la complexité des procédures et de l'opacité des informations véhiculées sur ce sujet par l'OMF.

Qu'en est-il du rôle de la microfinance *ex post*, c'est-à-dire une fois le risque survenu ? Face à une dépense, les membres d'un SHG peuvent demander des prêts à leur groupe. Il s'agit donc d'une source supplémentaire de fonds disponibles pour gérer le besoin financier. Cet accès supplémentaire au crédit ne remplace pas les autres formes d'emprunts (prêteurs sur gage ou privés), il en limite le recours ou les complète. Par exemple, dans l'étude menée par EDA, seulement 34% des clients, contre 53% des non-clients, empruntent en cas de risques auprès de "sources informelles coûteuses" (*costly informal sources*).

Les prêts de groupe sont moins coûteux (taux d'intérêt de 2% par mois) mais moins rapides et moins flexibles que ceux des prêteurs privés. Les crédits

internes d'un SHG sont décidés et octroyés lors des réunions mensuelles. Selon l'urgence du besoin, un mois peut se révéler un long délai¹³, d'autant que le demandeur n'est jamais certain d'obtenir un prêt, celui-ci étant soumis à une décision collective. Aussi, au moment de régler leurs dépenses, les femmes empruntent auprès d'un prêteur privé (toujours disponible et accessible) puis, ensuite, au groupe lors de la réunion suivante. Elles utilisent ce second prêt pour rembourser le *money lender*. Comme le fonds du groupe est limité (notamment au cours des premières années de fonctionnement) et partagé entre différents emprunteurs, une femme ne peut guère espérer plus de 2 000 roupies de crédit (20 euros), somme insuffisante pour couvrir de grosses dépenses de santé ou les frais d'un mariage. Dès lors, si le groupe décide d'attribuer le montant à une autre personne ou de le partager entre plusieurs, le recours à des formes alternatives de financement est quasiment indispensable.

Paradoxalement, les besoins liés à une activité économique sont peu couverts par les dispositifs de microfinance, alors que cette dernière est présentée, par définition, comme l'instrument au service de la microentreprise et du *self-employment*. Pour initier de nouvelles activités économiques, il faut réunir plusieurs critères. D'abord, les femmes doivent "avoir envie" de devenir des micro-entrepreneurs, ce qui n'est pas un sentiment partagé par toutes. Ensuite, il faut qu'elles aient connaissance des opportunités existantes, ce qui suppose des formations, ou tout du moins une information sur le sujet. Enfin, il faut que des fonds soient disponibles pour supporter les coûts de démarrage d'une activité. Dans son étude, EDA constate que le soutien, quand il existe, de la microfinance à la gestion des risques liés à l'entreprise reste marginal et que l'octroi de crédit à des clients ayant peu de compétences ou d'expériences accroît leur vulnérabilité.

Par ailleurs, un SHG ne se réduit pas à une association d'emprunteurs car participer à un groupe augmente la solidarité entre les femmes et le partage, non seulement des fonds mais aussi des difficultés, par l'entraide et la discussion, ce qui vient limiter l'isolement, source de vulnérabilité. On retrouve ici les réseaux sociaux producteurs de solidarité que nous avons déjà évoqués.

2.4 Potentialités et limites de la microfinance en cas de risque exogène collectif

Qu'advient-il quand les clients/membres d'une OMF sont soumis à un risque exogène collectif, comme de mauvaises conditions économiques (une mousson défaillante) ou une catastrophe naturelle (tremblement de terre, cyclone, tsunami...). La microfinance, en diversifiant les sources de revenu au sein d'un ménage, peut limiter sa sensibilité au risque. Ceci est vrai en cas de mousson défaillante si les revenus du ménage ne sont pas tous issus de l'agriculture, mais l'est beaucoup moins lors d'un cyclone ou d'un tremblement de terre qui

¹³ Les délais des crédits externes, octroyés par l'OMF ou la banque partenaire, atteignent plusieurs mois entre la demande et le déboursement.

détruisent le peu d'actifs des pauvres, habitations et outils productifs, quelle que soit leur activité économique. En cas de risque exogène collectif, la majorité des membres d'un groupe va devoir faire face simultanément à un même problème, à savoir un besoin important de fonds. Dès lors, quand un grand nombre de clients sont défaillants (dans leur remboursement ou leur contribution d'épargne) ou ont besoin de fortes sommes pour couvrir leurs coûts, le fonds du groupe comme le portefeuille de l'OMF peuvent se révéler insuffisants pour répondre à ces besoins financiers additionnels. Les SHG, basés sur le principe de la diversification des risques afin de favoriser la rotation des fonds entre les participants, sont dans l'incapacité technique de faire face à une demande collective et simultanée de tous les membres. Inaptes à gérer ce choc exogène, certains groupes sont contraints à la dissolution. C'est l'une des raisons ayant prévalu à la création de fédérations de SHG pour soutenir les groupes qui restent des entités fragiles.

Le rôle d'une OMF (ou d'une fédération) est d'inspirer confiance dans ses capacités de gestion, de rassurer, d'apporter une réponse rapide, de lever des fonds, de savoir les répartir et les distribuer en temps voulu. La capacité d'une OMF à mobiliser des fonds (qu'ils proviennent de donateurs internationaux ou de prêts d'institutions financières) en cas de crise est essentielle pour la pérennité du dispositif de microfinance. Les expériences d'une petite structure comme le *All India Disaster Mitigation Institute* (AIDMI) ou de l'imposante coopérative de femmes de la SEWA illustrent : toutes deux ont pu débloquer rapidement des fonds importants suite au tremblement de terre de 2001, puis aux émeutes inter-communautaires de 2002 au Gujarat (AIDMI, 2005). On comprend mieux pourquoi la question du professionnalisme des ONG est aujourd'hui au cœur des débats. Il faut éviter que des ONG ou des OMF soient aussi démunies que les populations qu'elles sont censées aider en cas de catastrophes naturelles.

À l'occasion de la Journée internationale de la prévention des catastrophes (12 octobre) et dans le cadre de l'année internationale du microcrédit, la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes des Nations unies (UN/ISDR) a lancé un débat sur les potentialités de la microfinance à réduire l'impact négatif des catastrophes naturelles sur les populations les plus vulnérables. Les experts mobilisés à cette occasion sont parvenus à un ensemble de conclusions (UN/ISDR, 2005) qui rejoignent certaines de nos considérations. La microfinance ne peut être une réponse à elle seule aux catastrophes naturelles, elle doit être intégrée à une stratégie plus globale. Les OMF devraient mieux se préparer à ce type de situations en prévoyant des modes de gestion de crises susceptibles d'assurer la continuité de leur action. Offrir un volume suffisant de crédit en temps voulu suppose l'établissement de partenariats avec des institutions financières. Proposer des services plus flexibles, adaptés aux besoins et aux situations spécifiques des populations, est aussi essentiel. Les auteurs insistent sur les points forts des OMF, à savoir une intégration dans le tissu local et une implication des populations dans la gestion des services. L'existence de ces réseaux de solidarité contribue à limiter les

conséquences traumatisantes des catastrophes et à réduire les coûts de reconstruction par une meilleure connaissance des besoins et des conditions de vie locale. Une étude menée en Orissa (Wilson, 2002) montre les bénéfices du programme *Self-Help Emergency Prevention* (SHEPherd) initié par CRS (*Catholic Relief Services*). Il en ressort une baisse substantielle des coûts de stockage, de transport et de distribution de l'aide entre le cyclone de 1999 et les inondations de 2001 qui ont touché la région.

L'élan de solidarité internationale suscité par le tsunami de décembre 2004 soulève plusieurs questions quant à la répartition des fonds mobilisés entre zones géographiques, entre ONG ou OMF, ou entre projets. La fondation *Grameen Bank* (GFUSA, 2005) a, par exemple, publié un rapport sur son action post-tsunami dans les pays concernés. En Inde, elle a décidé d'attribuer, principalement sous forme de prêts, 2,26 millions de dollars à quatre OMF (sur sept ayant présenté un projet). ASA (*Activists for Social Alternatives*) a reçu un million pour ses opérations de microfinance devant bénéficier à 3 000 familles. IASC (*Indian Association of Savings and Credit*) pouvait financer l'achat de 400 catamarans, la réparation de 230 maisons et parer une crise de liquidité en alimentant son portefeuille de prêts de 81 000 dollars, face à la défaillance de nombreux emprunteurs. Avec l'aide internationale, une arrivée massive de capitaux peut provoquer des effets négatifs en favorisant le remplacement de la logique de dette initiée par la microfinance¹⁴ par celle de don (ou de charité). Bien qu'il soit encore trop tôt pour analyser avec le recul nécessaire toutes les conséquences de l'aide internationale suite au tsunami de 2004, les effets négatifs de certains prêts subventionnés (tels que ceux octroyés dans le programme public indien SGSY (*Swarnjayanti Gram Swarozgar Yojna*) sont déjà perceptibles.

CONCLUSION

Si la microfinance sert en grande partie à financer la gestion des risques, c'est le plus souvent *ex post*. La vulnérabilité à court terme n'en est pas pour autant amoindrie. Certes, le sentiment d'insécurité peut être partiellement atténué par l'anticipation d'une aide financière en cas d'urgence. Il reste prégnant dans la mesure où la microfinance ne permet pas, dans les faits, d'accumuler des actifs ou de développer des activités économiques durables indispensables à une réduction *ex ante* de la vulnérabilité.

La microfinance ne peut donc avoir qu'un impact modéré sur les risques collectifs majeurs, comme sur les risques individuels courants. Cette limite tient à la logique même de la microfinance fondée sur des groupes, des procédures de décisions collectives entraînant des délais et des montants de crédit limités,

¹⁴ Pour illustrer à titre anecdotique ce problème, il est devenu quasiment impossible pour des chercheurs de mener des enquêtes de terrain depuis quelques mois en Inde du Sud car les personnes concernées ont basculé dans une logique d'assistantat et attendent une rémunération en échange d'une conversation.

puisque fondés sur l'épargne. Bien qu'essentielles à la pérennité des groupes et à leur intégration dans le tissu local, ces caractéristiques réduisent la possibilité d'intervention d'urgence.

En tant qu'outil de la lutte contre la pauvreté, la microfinance ne peut pas agir sur tous les fronts et s'attaquer aux diverses dimensions de la pauvreté : pallier le manque d'actifs, l'insuffisance de crédit pour financer des microentreprises et du *self-employment*, diminuer la vulnérabilité au quotidien, réduire les risques dans les situations d'urgence, créer du lien social, permettre une autonomisation économique, sociale et politique, etc.

Ces limites laissent les pays pauvres dépendre de l'aide et de la charité internationale en cas d'urgence. Or, cette dépendance est, en soi, l'aveu d'un échec des stratégies de développement dont l'objectif est le renforcement de l'autonomie des pays bénéficiaires, aussi bien dans la formulation que dans la conduite de leurs politiques économiques et sociales. Cantonnés au rôle de garants de la bonne gouvernance, les États n'ont que trop rarement les moyens réels d'assurer la mission de sécurité protectrice qui devrait être la leur, une mission que la société civile ne semble pas, non plus, en mesure d'assumer, malgré les vœux libéraux des agences internationales.

BIBLIOGRAPHIE

- AIDMI (2005) *Disaster Risk Mitigation: Potential of Micro Finance for Tsunami Recovery*, International Workshop, Ahmedabad, All India Disaster Mitigation Institute, October 12, Special Issue 7.
- ALWANG J., SIEGEL P. B., JORGENSEN S. L. (2001) Vulnerability: A View From Different Disciplines, *Social Protection Discussion Paper*, n° 0115, World Bank.
- BANQUE MONDIALE (2000) *Combattre la pauvreté, Rapport sur le développement dans le monde 2000-2001*, Paris, Eska.
- BARRO R. J. (1996) Democracy and growth, *Journal of Economic Growth*, 1, 1-27.
- BARRO R. J. (1997) Determinants of Democracy, *Development Discussion Paper* n° 570, Harvard Institute for International Development.
- CASTEL R. (1995) *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Gallimard.
- CASTEL R. (2005) *L'insécurité sociale*, Paris, Seuil.
- CHAMBERS R. (1995) Poverty and Livelihoods: Whose Reality Counts?, *Environment and Urbanization*, 7, 173-204.
- EDA (2004) *The maturing of Indian Microfinance: a longitudinal study*, Impact Monitoring and Assessment Report 2 – Baseline, EDA Rural System for SIDBI Foundation for Micro-Credit (SFMC), May.
- FISCHER T., SRINAM M. S. (eds.) (2002) *Beyond Micro-Credit. Putting development back into Micro-Finance*, 2002, New Delhi, Vistaar Publications.
- GENDRON C., REVÉRET J-P. (2000) Le développement durable, *Économies et Sociétés*, série F, n° 37, 111-124.
- GFUSA (2005) *Recovery from the Tsunami Disaster. Poverty Reduction and Sustainable Development through Microfinance*, Washington, Grameen Foundation – USA, Special Report, 26 May, 34 p.

- GUÉRIN I., PALIER J. (2005) *Microfinance challenges: Empowerment or disempowerment of the poor?*, Institut français de Pondichéry, Pondichéry (Inde).
- GUÉRIN I., SERVET J.-M. (eds.) (2003) *Microfinance: From daily survival to social change*, Pondichéry, IFP, Ponds Papers in Social Sciences n° 30.
- GUÉRIN I., SERVET J.-M. (eds.) (2004) *Exclusion et liens financiers*, Rapport du Centre Walras, Paris, Economica.
- HUGON P. (2003) Renouveau et évolution de l'économie du développement dans un contexte de mondialisation, in Bekolo-Ebe et alii, *Dynamiques de développement*, Paris, Montchrétien, 107-133.
- KANBUR R., SQUIRE L. (2002) L'évolution de notre manière d'envisager la pauvreté : analyse des interactions, in Meier et Stiglitz (éd.), *Aux frontières de l'économie du développement*, Paris, Banque mondiale, Eska, 155-188.
- NARAYAN D. et alii (2000) *Voices of the poor*, Oxford, World Bank and OUP.
- PALIER J. (2004) Définition et mesure de l'empowerment appliquées au champ de la microfinance en Inde, in Guérin et Servet, 514-534.
- PALIER J., PRÉVOST B. (2005) L'empowerment, ambiguïtés théoriques et portée pratique, *Rencontres interuniversitaires de l'économie sociale et solidaire*, Marseille, mai.
- PAUGAM S. (2005) *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, PUF.
- PRÉVOST B. (2004) Droits et lutte contre la pauvreté : où en sont les institutions de Bretton Woods ?, *Mondes en Développement*, n° 128, 2004/4, 115-125.
- PRÉVOST B. (2005) Les fondements philosophiques et idéologiques du nouveau discours sur le développement, *Économies et Sociétés*, Série Développement, n° 4, 3/2005, 477-496.
- SEN A. (2003) *Un nouveau modèle économique*, Paris, Odile Jacob.
- SEN A. (2004) *La démocratie des autres*, Paris, Payot.
- UN/ISDR (2005) *Invest to Prevent Disaster*, Media kit, Geneva, United Nations/International Strategy for Disaster Reduction.
- WILSON K (2002) The role of Self Help Group Bank Linkage Programme in Preventing Rural Emergencies in India, Paper presented at the *Seminar on SHG-bank Linkage Programme*, New Delhi, 25-26th November, Mumbai, NABARD, 1-83.
